|  |
| --- |
| **Région de Bruxelles-Capitale** |
| **Formulaire *easyPermit*** **Demande de permis d’environnement** |
| **Installations de classe** **1A – 1B – 2 – 1D** |

|  |
| --- |
| **Commune du lieu de l’exploitation (concernée par la demande)** |
| Choisissez une commune. |

**Utilisez-vous le bon formulaire ?**

Vous disposez déjà d’un permis d’environnement et

* vous y **modifiez une installation classée** (ajout, remplacement, déplacement, transformation ou suppression) ou **une condition d’exploitation** ? Vous devez utiliser [le formulaire de modification de permis d’environnement](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/form_mod_pe_easypermit_fr.docx).
* vous souhaitez le **prolonger** (au plus tôt, deux ans avant la date d’expiration de votre permis et au plus tard un an avant la date d’échéance)? Vous devez [utiliser le formulaire de prolongation de permis d’environnement](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/form_plp_easypermit_fr.docx).

Votre activité concerne un **désamiantage**, une **prise d’eau souterraine**, une **antenne GSM**, un **système géothermique** ou la **diffusion de musique amplifiée après minuit**? Vous devez utiliser [un formulaire spécifique.](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/les-formulaires-relatifs-aux-permis-denvironnement)

**Comment remplir ce formulaire et constituer votre dossier de demande de permis d’environnement ?**

**Ce formulaire est destiné à être rempli sur un ordinateur connecté à internet. Ceci vous donne l’accès aux informations complémentaires via les hyperliens et les logos** 

|  |
| --- |
| **Légende utilisée dans le formulaire***Passez simplement votre souris sur ce logo pour faire apparaître une information complémentaire. Ne tenez pas compte de « ctrl+click ».* |

Fournissez-nous un **dossier le plus complet possible** pour que nous puissions analyser votre demande de permis d’environnement et la déclarer complète rapidement.

**Il se peut toutefois que nous vous demandions d’autres informations complémentaires par la suite, lorsque nous analyserons votre dossier ou après la visite de vos installations.** Par exemple, une fiche technique spécifique à vos installations.

**Besoin d’aide ?**

Contactez :

* **hub.brussels** si votre demande concerne une entreprise ou un commerce, via mail;
* Dans les autres cas :
	+ **Bruxelles Environnement** (classe 1A/1B/[2«public»](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-introduire-une-demande-de-permis-denvironnement#permis-denvironnement-de-classe-2)/1D), également via mail.
	+ [**Le service environnement de la commune**](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=PE_communes_contacts) **concernée par votre demande** (classe 2)

**Répertoire des cadres**

[Cadre 1 : Lieu d’exploitation 4](#_Toc89677160)

[Cadre 2 : Informations relatives au demandeur – contact 4](#_Toc89677161)

[Cadre 3 : Votre demande 6](#_Toc89677162)

[Cadre 4 : Sécurité 7](#_Toc89677163)

[Cadre 5 : Gestion de l’eau : eaux de pluie et eaux usées 8](#_Toc89677164)

[Cadre 6 : Déchets 11](#_Toc89677165)

[Cadre 7 : Produits dangereux 12](#_Toc89677166)

[Cadre 8 : Installations classées de cette demande 13](#_Toc89677167)

[Cadre 9 : Etude de sol 13](#_Toc89677168)

[Cadre 10 : Mobilité 15](#_Toc89677169)

[Cadre 11 : Horaires de fonctionnement et de livraison 17](#_Toc89677170)

[Cadre 12 : Energie 18](#_Toc89677171)

[Cadre 13 : Conservation de la nature 19](#_Toc89677172)

[Cadre 14 : Note explicative 20](#_Toc89677173)

[Cadre 15 : Plans et description du site d’exploitation 21](#_Toc89677174)

[Frais de dossier 22](#_Toc89677175)

[Répertoire des annexes 23](#_Toc89677176)

[Votre signature 25](#_Toc89677177)

[Comment et où introduire votre dossier? 25](#_Toc89677178)

[Suite de la procédure 27](#_Toc89677179)

Lieu d’exploitation

|  |
| --- |
| Lieu de l’exploitation |
| Rue |  |
| N° et boîte |  |
| Code postal |  |
| Commune |  |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Informations relatives au demandeur – contact [****](#_Informations_relatives_au)

|  |  |
| --- | --- |
| A | Informations relatives au demandeur |
| ⇨ | Votre identité comme demandeur Cochez une seule case. |
|  |[ ]  Personne physique |
|  | Nom |  |
|  | Prénom |  |
|  | Rue |  |
|  | N° et boîte |  |
|  | Code postal |  |
|  | Commune |  |
|  | E-mail |  |
|  | GSM / Téléphone |  |
|  |[ ]  Personne morale |
|  | Nom |  |
|  | Forme juridique |  |
|  | N° d’entreprise |  |
|  | Nom du représentant |  |
|  | Prénom du représentant |  |
|  | E-mail |  |
|  | GSM / Téléphone |  |
|  | **Siège social** |
|  | Rue |  |
|  | N° et boîte |  |
|  | Code postal |  |
|  | Commune |  |
| ⇨ | Comme demandeur représentez-vous une personne morale de droit public **[](#PersonneMorale_DroitPublic2" \o "Personne qui représente l'État, les régions, les établissements publics comme les universités ou les hôpitaux...)** ? |
|  |[ ]  Oui |
|  | [ ]  | Non |
| ⇨ | **Comme demandeur êtes-vous propriétaire de l’immeuble ou de la partie de l’immeuble où se trouve l’exploitation concernée par la demande ?**  |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
| B | Contact  |
| ⇨ | Personne de contact [****](#personne_contact)A compléter uniquement si la personne de contact n’est pas le demandeur repris [*au point A*](#identite_demandeur) |
|  | Nom |  |
|  | Prénom |  |
|  | Fonction |  |
|  | Nom de la société |  |
|  | Rue |  |
|  | N° et boîte |  |
|  | Code postal |  |
|  | Commune |  |
|  | E-mail |  |
|  | GSM / Téléphone |  |

|  |  |
| --- | --- |
| ⇨ | Comment souhaitez-vous introduire votre demande et communiquer dans le cadre de celle-ci ? Cochez une seule case. |
|  |[ ]  Par **courrier électronique** |
|  |  | ⮩ Indiquez l’**adresse électronique à utiliser par l’administration** pour toute communication : |
|  |  | *Pour toute communication électronique avec Bruxelles Environnement dans le cadre de votre dossier, utilisez l’adresse* *permit-pemv@environnement.brussels* *. Les modalités techniques sont reprises dans la* [*convention de communication électronique*](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)*.**Attention : pour les demandes de* [*permis d’environnement de classe 2 de compétence communale*](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-introduire-une-demande-de-permis-denvironnement#permis-denvironnement-de-classe-2)*, consultez le* [*tableau « services environnement des Communes »*](https://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=PE_communes_contacts) *(****colonne « Introduction de dossiers sous format électronique »****) pour savoir s’il est possible de communiquer de manière électronique.* |
|  |[ ]  Par **courrier papier** |
|  |  | ⮩ Adresse postale où envoyer le courrier pour cette demande Cochez une seule case. |
|  |  |[ ]  Adresse du [demandeur](#identite_demandeur) |
|  |  |[ ]  Adresse de la [personne de contact](#personne_contact) |

[[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)](#RepertoireCadres)

Votre demande

|  |
| --- |
| Quelle autorisation demandez-vous ? Cochez une seule case. |
|[ ]  Nouveau permis d’environnement [](#NouveauPermisEnvironnement" \o "pour une nouvelle exploitation ou une régularisation ) |
|  | Si votre demande concerne l’extension [](#ExtensionPermisEnvironnement" \o "Toute modification de votre permis d’environnement qui ne peut pas s’effectuer via une procédure simplifiée conformément à l’article 7bis de l’ordonnance du permis d’environnement et qui nécessite donc un permis d’environnement complémentaire )d’un permis existant, indiquez la référence du permis de base : |  |
|[ ]  Renouvellement d’un permis d’environnement [](#RenouvellementPermisEnvironnement" \o "Dans ce cas, cela signifie que votre exploitation est déjà couverte par un permis d’environnement mais il n’a pas été possible de le prolonger (vous avez dépassé le délai légal d’un an pour demander la prolongation ou votre permis a été délivré par la députation permanente)) |
|  | Indiquez la référence du permis à renouveler : |  |
|[ ]  Permis d’environnement faisant suite à l’obtention d’un [certificat préalable](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-preparer-votre-demande-de-permis-denvironnement#certificat-denvironnement)  |
| Les [installations classées](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/le-permis-denvironnement-quest-ce-que-cest) demandées sont-elles existantes ? Cochez une seule case. |
|[ ]  Non, toutes les installations classées demandées sont à l’état de projet. |
|[ ]  Oui, toutes les installations classées demandées sont existantes ou les travaux ont démarré.*Par exemple :** *l’installation est présente sur le lieu d’exploitation ;*
* *la mise en place d’une dalle de béton ;*
* *la délimitation de nouvelles places de parking par une ligne de peinture ;*
* *l’installation d’une nouvelle machine ou le remplacement d’une ancienne machine…*
 |
|[ ]  Oui, partiellement*Par exemple : mon permis d’environnement couvre une partie de mes installations classées.* |
|  | * Précisez les installations classées qui doivent être mises en place :
 |
| Objet de la demande [](#Objet_Demande" \o "Exemples : construction d’un immeuble de logements, exploitation d’un atelier de réparation de véhicules, exploitation d’un dépôt de matériaux de construction...)  |
|  | Décrivez en quelques mots l’objet de la demande :  |
| Construction - Rénovation Vous pouvez cocher plusieurs cases. |
|[ ]  Projet de construction sur un terrain non bâti |
|[ ]  Projet de rénovation (nécessitant **ou non** un permis d’urbanisme) |
|[ ]  Démolition prévue |
|[ ]  Pas de travaux prévus [](#PasDeTravauxPrevus" \o "par exemple dans le cas d’une régularisation ou d’un renouvellement de permis d’environnement) |
| Le projet nécessite-t-il un permis d’urbanisme ? |
|[ ]  Oui |
|[ ]  Non |
| ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, joignez une copie de votre formulaire de demande de permis d’urbanisme en **annexe 2** |
| Caractéristiques des installations ou du bien Vous pouvez cocher plusieurs cases. |
|[ ]  La demande concerne des installations d’utilité publique [](#InstallationUtilitePublique2" \o "Installation classée dont l'intérêt principal d'exploitation est de servir la collectivité (équipements scolaires, réseaux de transport ou de distribution d’électricité, réseaux de télécommunication,…)) ou l’exploitation d’une ressource d’utilité publique (captage d’eau souterraine). |
|[ ]  Le bien abritant les installations est [classé au patrimoine ou en cours de classement ou inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d’inscription](http://patrimoine.brussels/decouvrir/registre-du-patrimoine-protege). |
|[ ]  La demande ne concerne aucune de ces situations. |
| **Langue du dossier** Cochez une seule case. |
| La langue du dossier détermine la langue du traitement du dossier et de la décision. |
|[ ]  Français |
|[ ]  Néerlandais |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Sécurité

|  |  |
| --- | --- |
| A | Installations électriques |
|[ ]  Pas concerné*Vous n’êtes pas concerné si :** *Vous n’avez* ***pas d’installation électrique*** *alimentant vos installations classées*
* *Votre demande concerne un* ***nouveau projet*** *pour lequel les installations électriques ne sont pas encore en activité*
* *Votre demande concerne une* ***rénovation lourde*** *lors de laquelle les installations électriques sont rénovées.*
 |
|[ ]  Concerné* Joignez le dernier rapport de contrôle périodique des installations électriques par un [organisme agréé](https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/sources-denergie/electricite/controle-des-installations) en **annexe 3** :
* *Rapport < 5 ans pour la Basse Tension*
* *Rapport < 1 an pour la Haute Tension*
 |
| B | SEVESO **[](#Seveso" \o "Les sites industriels dits SEVESO présentent des risques d'accidents majeurs.)** |
|[ ]  Pas concerné*Vous n’êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d’environnement de classe 2 ou 1D*Passez directement au *Cadre 5* : Gestion de l’eau : eaux de pluie et eaux usées |
| ⇨ | Le site d’exploitation est-il soumis à la [réglementation SEVESO](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/reglementations-europeennes-ied-seveso-e-prtr-appliquees-en-region-de-bruxelles-capitale#seveso) ? |
|[ ]  Oui |
|[ ]  Non |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Gestion de l’eau : eaux de pluie et eaux usées

|  |  |
| --- | --- |
| A | Gestion des eaux de pluie |
| ⇨ | Votre demande concerne-t-elle : Vous pouvez cocher plusieurs cases. |
|  |[ ]  La construction d’un immeuble neuf ou une démolition-reconstruction |
|  |[ ]  La transformation d’un immeuble existant ayant pour effet d’augmenter l’emprise au sol de celui-ci de plus de 20 m² |
|  |[ ]  Une modification au système de collecte des eaux de toitures |
|  |[ ]  L’aménagement des abords d’un immeuble existant ayant pour effet d’augmenter ou de modifier la surface imperméable du terrain (changement de revêtement,…) sur plus de 20 m² |
|  | ⮩ | Si votre demande ne concerne aucun des cas listés ci-dessus, *passez directement au point B : Gestion des eaux usées.* |
|  | ⮩ | Si vous avez coché **uniquement** la case correspondant à « L’aménagement des abords d’un immeuble existant ayant pour effet d’augmenter ou de modifier la surface imperméable du terrain (changement de revêtement,…) sur plus de 20 m² », *passez directement au point* [*Gestion des eaux de pluie sur la parcelle*](#GestionEauxPluie_Parcelle). |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Réutilisation de l'eau de pluie** |
|  | ⮩ | Vous devez envisager de mettre en place un système de réutilisation de l’eau de pluie comportant une citerne de récupération connectée à des points de puisage (WC, machine à laver, robinet extérieur,…). |
|  |  | * Pour déterminer le volume de la citerne de récupération, vous devez compléter le [Calculateur Réutilisation](https://leefmilieu.brussels/media/8559/download?document). Ensuite, joignez-le en **annexe 4.1**.
 |
|  |  | * Joignez en **annexe 4.2** un **schéma** avec les éléments suivants ainsi que leurs raccordements :
* Superficies des toitures raccordées aux citernes de récupération.
* Superficies des toitures non-raccordées aux citernes de récupération. Justifiez l’absence de raccordement dans la « note explicative » *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [****](#Cadre5) (hauteur de substrat de la toiture végétalisée, fonction incompatible avec la réutilisation, etc…).
* Volumes des citernes de récupération.
* Points d’usage reliés aux citernes (WC, robinets, machines à laver,…).
 |
|  |  | Si le volume des citernes de récupération et/ou le nombre de WC prévus dans votre projet **est inférieur** aux recommandations du « Calculateur Réutilisation », justifiez-en la raison dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#Cadre5) |
|  |  | *Pour bien connaitre et comprendre vos obligations, nous vous conseillons de consulter les Conditions générales* [*R*é*utiliser les eaux de pluie des toitures.*](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/gerer-les-eaux-de-pluie-vos-obligations#reutiliser-les-eaux-de-pluie-des-toitures)*Pour plus d’informations techniques sur les systèmes de réutilisation des eaux pluviales, vous pouvez consulter le dossier*[*Récupérer l'eau de pluie*](https://www.guidebatimentdurable.brussels/recuperer-leau-pluie) *du Guide Bâtiment Durable.* |
|  | ⮩ | Si au début du point A vous aviez coché **uniquement** la case correspondant à «Une modification au système de collecte des eaux de toitures », *passez ensuite directement au point B : Gestion des eaux usées.* |
|  | **Gestion des eaux de pluie sur la parcelle** |
|  | ⮩ | Vous devez prévoir une gestion des eaux de pluie sur la parcelle (hors réutilisation).*Une bonne gestion des eaux de pluie à la parcelle doit permettre de retenir toutes les eaux de pluie sur le site sans rejets vers l’extérieur.* |
|  |  | * Pour **déterminer les volumes de gestion des eaux de pluie**, vous devez compléter le [Calculateur Parcelle](https://leefmilieu.brussels/media/8560/download?document). Ensuite, joignez-le en **annexe 4.3**.
 |
|  |  | * Décrivez clairement le **système de gestion des eaux de pluie sur votre parcelle** dans la « note explicative » *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [****](#Cadre5)
 |
|  |  | * Joignez en **annexe 4.4** un **plan du projet** indiquant :
* L’implantation et les superficies des surfaces imperméables;
* Le rôle **[](#GestionEauxPluie_Parcelle_Rôle" \o "stockage, infiltration, récupération…)** dans la gestion des eaux de pluie des différentes superficies;
* L’éventuel raccordement à un autre aménagement de gestion des eaux pluviales **[](#GestionEauxPluie_Parcelle_Amenagement" \o "un espace vert inondable, un massif drainant, une noue…)** ;
* Les surfaces de pleine terre;
* La localisation des différents aménagements de gestion des eaux ainsi que leurs dimensions : largeur, longueur, profondeur, cotes;
* La délimitation de chacune des surfaces collectées se rapportant à ces aménagements de gestion des eaux.
 |
|  |  | * Joignez en **annexe 4.5** une **coupe de chaque aménagement de gestion des eaux**, reprenant leurs dimensions et la superficie collectée qui s’y rapporte.
 |
|  |  | * Joignez en **annexe 4.6** un **schéma décrivant le principe de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales** de chaque surface ou de l’ensemble.
 |
|  |  | Si des rejets se font en dehors du site et/ou si les volumes d’infiltration des eaux prévus dans le projet sont différents aux recommandations du « Calculateur Parcelle », décrivez-en les raisons dans la « note explicative » *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [****](#Cadre5)  |
|  |  | Si vous prévoyez de tamponner les eaux via un bassin d'orage **[](#BassinOrage" \o "Ouvrage d'art souterrain ou en surface muni de parois artificielles destiné à stocker provisoirement tout ou partie du volume d'eau pluviale, pour le restituer ultérieurement et à débit contrôlé.)** de 10m³ ou plus, vous devez sélectionner la rubrique 179 de la liste des installations classées *(voir* [*Cadre 8*](#_Installations_classées_de)*: Installations classées de cette demande)*. |
|  |  | *Pour bien connaitre et comprendre vos obligations, nous vous conseillons de consulter les Conditions générales* [*Gérer les eaux de pluie sur la parcelle*](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/gerer-les-eaux-de-pluie-vos-obligations#gerer-les-eaux-de-pluie-sur-la-parcelle)*.**Vous pouvez également consulter le dossier*[*Gérer les eaux pluviales sur la parcelle*](https://www.guidebatimentdurable.brussels/gerer-eaux-pluviales-parcelle)*du Guide Bâtiment Durable.**Consultez également les*[*FAQ’s*](https://environnement.brussels/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/tous-nos-outils-et-accompagnements-pour-les#faqs-sur-la-gestion-integree-des-eaux-pluviales)*concernant la gestion durable de l’eau.* |
|  |  | Si vous avez des questions spécifiques ou besoin d'un accompagnement, envoyer vos demandes par mail au [facilitateur eau](https://environnement.brussels/thematiques/eau/le-professionnel-en-action/outils-et-accompagnement/le-facilitateur-eau) . |
| B | Gestion des eaux usées |
| ⇨ | Votre exploitation produit-elle des eaux usées ? |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **NON** : *passez au* [*cadre 6*](#_Déchets) *: Déchets*. |
|  | ⮩ | Quel type d’eaux usées produisez-vous ? |
|  |  |[ ]  Eaux usées domestiques  |
|  |  |[ ]  Eaux usées non domestiques [](#EauxUsees_NonDomestiques" \o "Les eaux usées autres que domestiques. Exemples : eaux usées provenant du laboratoire, eaux usées provenant de l’atelier de traitement de surface des métaux, eaux usées provenant de l’atelier d’entretien de véhicules ...) |
|  | ⮩ | Où rejetez-vous les eaux usées ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.*Il vous sera demandé d’indiquer ces points de rejet* ***sur les plans des installations*** *exigés au* [*cadre 15*](#Cadre_Plans) *: Plans et description du site d’exploitation.* |
|  |  |[ ]  A l’égout |
|  |  |[ ]  En eaux de surface [](#EauxSurface2" \o "canal, ruisseaux, étang,… )  |
|  |  |[ ]  Par infiltration dans le sol.  |
|  |  |  | Veuillez préciser le type d’infiltration *(puits perdu, drain de dispersion, …)* : |  |
|  |  |[ ]  Autre procédé (précisez) : |  |
|  | ⮩ | Traitez-vous les eaux usées avant de les rejeter ? |
|  |  |[ ]  Oui |
|  |  |[ ]  Non |
|  |  |  | Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser le **type de traitement**. *Par exemple : séparateur d’hydrocarbures, dégraisseur, système d’épuration physico-chimique, système d’épuration biologique tel qu’une mini-station, fosse septique…* |
|  |  |  | * Type de traitement :
 |  |
|  |  |  | **A l’exception** des séparateurs d’hydrocarbures, dégraisseurs, dessableurs, décanteurs, débourbeurs, filtres et systèmes de traitement des eaux de distribution (adoucisseur), **tout système de traitement et de dispersion des eaux usées** [](#SystèmeTraitementDispersionEauxUsees" \o "Par exemple : fosses septiques, mini-station, lagunages, station d'épuration, drains, puits-perdus.)est concerné par la [rubrique 56](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=IC_LIST). Dans ce cas, elle doit figurer dans le tableau des installations classées *(voir* [*cadre 8*](#_Installations_classées_de)*: Installations classées de cette demande)* |
|  | Pour les **eaux usées**, joignez * + **en annexe  4.7 : la dernière attestation** d’entretien et de vidange de l’installation de traitement si vous utilisez une installation de traitement des eaux usées ;
	+ **en annexe 4.8 : le dernier rapport d’analyse** si vous réalisez des analyses de vos eaux usées.

Pour les **systèmes de traitement des eaux usées concernés par la rubrique 56**, vous devez décrire le système et le rendement épuratoire éventuel dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#SystèmeTraitementDispersionEauxUsees) |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

 Déchets

|  |
| --- |
| Avez-vous mis en place des modalités de tri (ex. : poubelles, conteneurs…) pour permettre la [collecte sélective](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/les-dechets-et-le-permis-denvironnement) des déchets ? **[](#Dechets" \o "PMC, papier-carton, verre d’emballage, végétaux, déchets dangereux, déchets soumis à obligation de reprise…)** |
|[ ]  Oui |
|[ ]  Non |
| ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, joignez en **annexe 5.1** des **photos** des **modalités de tri** utilisées. |
| ⮩ | Si vous avez répondu **NON**, décrivez dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol)comment vous comptez mettre en place le **tri** de vos déchets. |
| Si votre demande concerne **uniquement** un **immeuble de logements**, *passez au* [*cadre 8* :](#_Installations_classées_de) *Installations classées de cette demande*. |
| Faites-vous ou prévoyez-vous de faire de la collecte à titre accessoire ? **[](#CollecteTitreAccessoire" \o "Entreprises dont la profession n’est pas de gérer des déchets mais qui acceptent des déchets d’autres entreprises/détenteurs pour favoriser les collectes sélectives sur le territoire de la région )** |
|[ ]  Oui |
|[ ]  Non |
| ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, précisez dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol)le **type** de déchets collectés et **d’où ils proviennent**. |
| Pour les installations existantes |
| * Joignez en **annexe 5.2** les **document(s) de traçabilité** récent(s) prouvant l’évacuation de vos déchets (y compris ceux qui ne sont pas classés) suivant les filières adéquates. [](#Document_Tracabilite" \o "Un document de traçabilité peut être les factures, les CMR, les notes d’envoi, les bons de pesage, les contrats…)
 |
| ⮩ | Pour connaître les informations qui doivent obligatoirement être reprises sur les documents de traçabilité, consultez la page [Vos documents obligatoires : régime de traçabilité](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/producteur-de-dechets#vos-documents-obligatoires-regime-de-tracabilite). |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Produits dangereux

|  |
| --- |
| Si vous exploitez des bureaux ou des logements, vous n’êtes pas concerné par ce cadre *Dans ce cas, passez au* [*cadre 8*](#_Installations_classées_de)*: Installations classées de cette demande*.Dans les autres cas, vous devez remplir un inventaire des produits dangereux uniquement si vous avez des produits dangereux. |
| Comment savoir si vous avez des produits dangereux ? |
| * **Identifiez tous les produits dangereux** à l’aide de leur étiquette et/ou de leur fiche de sécurité (FDS). Si vous ne les avez pas, demandez-les à votre fournisseur qui a l’obligation de vous les communiquer, même si vous les avez achetés dans un magasin de bricolage.

Consultez notre page d’information : [les produits dangereux et le permis d’environnement](http://www.environnement.brussels/permisetproduitsdangereux). Elle vous aidera à identifier vos produits dangereux.Vous y trouverez un tableau complet des pictogrammes de danger et les mentions de danger qui les accompagnent.*Si vous n’avez pas de produits dangereux, passez au* [*cadre 8*](#_Installations_classées_de)*: Installations classées de cette demande*. |
| Comment procéder pour remplir l’inventaire des produits dangereux ? |
| * **Complétez correctement et complètement** [l’inventaire des produits dangereux.](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/calc_inventaire_fr.xlsx)

Pour vous aider à compléter l’inventaire, utilisez le [guide pour compléter l’inventaire des produits dangereux](http://www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/gids_inv_pd_fr.pdf).* **Joignez en annexe 6** la copie de **l’inventaire des produits dangereux.**
 |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Installations classées de cette demande

|  |
| --- |
| Comment procéder pour déterminer les [installations classées](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/le-permis-denvironnement-quest-ce-que-cest) de votre activité ? |
| * Consultez [l’outil *easyPermit*](http://app.bruxellesenvironnement.be/easyPermit/). Cet outil vous propose une **liste d’installations classées** généralement rencontrées dans un secteur d’activité donné ainsi que les **documents et informations** à fournir pour ces installations classées.
 |
| * Joignez en **annexe 1** :
	+ Le **tableau des installations classées** obtenu via [l’outil *easyPermit*](http://app.bruxellesenvironnement.be/easyPermit/) ;
	+ Tous les **documents et informations** spécifiques à vos installations classées renseignés dans ce même outil. [](#DocumentsInformations_EasyPermit" \o "Si vous avez beaucoup de documents et informations à joindre, veuillez spécifier clairement à quelle(s) installation(s) classée(s) ils se rapportent.)
 |
| Vos installations classées sont soumises à l’avis du SIAMU ? [****](#Siamu) |
| Vérifiez si la **colonne « SIAMU »** du tableau des installations classées obtenu via [l’outil *easyPermit*](http://app.bruxellesenvironnement.be/easyPermit/) est cochée pour une ou plusieurs des installations classées demandées. Le cas échéant : joignez le formulaire de demande d’avis SIAMU ainsi que la fiche descriptive dûment **complétés** et **signés** en **annexe 7.**[*Où trouver le formulaire et la fiche descriptive ?*](https://pompiers.brussels/fr/urbanisme-environnement-lotir) |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Etude de sol

|  |  |
| --- | --- |
| A | Exploitation d’activité à risque pour le sol |
| ⇨ | Exploitez-vous ou prévoyez-vous d’exploiter des activités potentiellement à risque, en projet ou existantes ?* Pour identifier les activités potentiellement à risque, aidez-vous du tableau de vos installations classées obtenu via [l’outil *easyPermit*](http://app.bruxellesenvironnement.be/easyPermit/) ou consultez [la liste complète des installations classées](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=IC_LIST). Les activités potentiellement à risque sont indiquées à l’aide d’une « X » dans la colonne « suspicion d’activité à risque »
 |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **NON**, *passez directement au point B : Actes et travaux en contact avec le sol* |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, vous devez vérifier les deux points suivants, dans l’ordre, pour savoir si ces installations sont réellement à considérer comme activités à risque, au sens de [l’arrêté bruxellois du 17 décembre 2009 relatif aux activités à risque](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009121720&table_name=loi) (cf. article 2, §2) : |
|  | 1. Si les activités potentiellement à risque que vous avez identifiées sont séparées du sol par un niveau (étage ou sous-sol), éliminant toute voie de communication entre les produits polluants présents dans votre exploitation et le sol, elles ne sont pas à considérer comme activités à risque.

Exemple : une citerne de mazout de plus de 500 litres dans un local situé au-dessus d’une cave1. Pour les activités potentiellement à risque qu’il vous reste suite au point 1. ci-dessus, vérifiez dans la colonne « limitations » du tableau repris dans la [liste des activités à risque](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/arrete_ar_20201009.pdf) s’il existe une exception pour l’installation classée concernée.

Exemple pour la rubrique 88 : Un dépôt de mazout jusqu'à 10.000 litres n'est pas une activité à risque, à moins qu'il ne soit destiné à alimenter des véhiculesConsultez [les questions les plus fréquemment posées](http://www.environnement.brussels/permisetsol) concernant le lien entre le permis d’environnement et les études de solSi vous avez des questions spécifiques, envoyez-les par mailou contactez par téléphone le [Facilitateur sol au](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/facilitateur-sol) 02/775 75 75  |
| ⇨ | Une ou plusieurs de vos installations sont-elles classées comme activités à risque pour le sol ou pour les eaux souterraines ?Cochez une seule case |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu NON, *passez directement au point B : Actes et travaux en contact avec le sol* |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, une reconnaissance de l’état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de [l’ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l’assainissement des sols pollués.](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009030530&table_name=loi) Le cas échéant, [une dispense de réaliser une telle reconnaissance](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/quelles-sont-les-differentes-etudes-des-sols-pollues#existe-t-il-des-dispenses) peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.**Cette étude doit obligatoirement être effectuée par** [**un expert en pollution du sol**](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=EPS0001) **qui se charge de l’introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.**  |
|  | ⮩ | Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d’introduction de l’étude sur BRUSOIL | Référence :Exemple : SOL/00263/2010  |  |
|  |  |  | Date d’introduction: |  |
| B | Actes et travaux en contact avec le solExemples : extension du bâtiment en contact avec le sol, excavation superficielle pour réalisation d’une nouvelle dalle, d’une cave, d’un chauffage par le sol, conversion d’un local en contact avec le sol (pas de cave dessous)  à usage industriel/artisanal vers un usage d’habitation ou horeca, destruction d’un revêtement existant pour faire un jardin. |
|  | Si, suite à votre analyse effectuée au point A ci-avant, vous êtes tenu de réaliser une reconnaissance de l’état du sol (RES), *vous pouvez passer directement au* Cadre 10 : Mobilité |
| ⇨ | Votre projet concerne-t-il des actes et travaux sur une superficie > 20m² ? Cochez une seule case |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu NON, passez directement au Cadre 10 : Mobilité |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu OUI,* Identifiez la catégorie du sol des parcelles cadastrales du site d’exploitation sur [la cartographie de l’inventaire de l’état du sol](https://geodata.environnement.brussels/client/view/01445cff-7034-463e-853c-e918232a8a5e?_ga=2.66918958.1614444299.1634296878-1483230777.1634296878)

Consultez la page internet sur [l’inventaire de l’état du sol](https://environnement.brussels/pro/gestion-environnementale/gerer-les-batiments-et-les-sites/votre-sol-est-il-pollue-consultez-la-carte-de-linventaire-de-letat-du-sol) pour plus d’informations. |
| ⇨ | La catégorie du sol d’une ou plusieurs parcelles cadastrales du site d’exploitation est-elle de catégorie 0 ou combinée à 0 ?Cochez une seule case |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu NON, passez directement au Cadre 10 : Mobilité |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu OUI, une reconnaissance de l’état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de [l’ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l’assainissement des sols pollués.](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009030530&table_name=loi) Le cas échéant, [une dispense de réaliser une telle reconnaissance](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/quelles-sont-les-differentes-etudes-des-sols-pollues#existe-t-il-des-dispenses) peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.Cette étude doit obligatoirement être effectuée par [un expert en pollution du sol](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=EPS0001) qui se charge de l’introduire via la plateforme officielle BRUSOIL. |
|  | ⮩ | Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d’introduction de l’étude sur BRUSOIL | Référence :Exemple : SOL/00263/2010  |  |
|  |  |  | Date d’introduction: |  |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Mobilité

|  |  |
| --- | --- |
| A | Circulation de véhicules |
| * + Si vos installations ou votre activité risquent d’avoir un **impact sur la mobilité** dans le quartier **et/ou**
	+ Si des **véhicules de plus de 3,5 T se rendent sur le site**
* Vous devez analyser leur incidence sur l’environnement de façon approfondie dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol)
 |
| B | Livraisons |
| ⇨ | Le site nécessite-t-il des livraisons ? |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **OUI** : une zone de livraison est-elle prévue sur le site ? |
|  |  | Si **oui**, * Il vous sera demandé d’indiquer la (les) zone(s) de livraison ***sur les plans des installations*** *exigés au* [*cadre 1*](#_Plans_et_description_1)*5*.
* Précisez dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol)le type de véhicules qui y ont accès (camionnettes, camions, semi-remorques, …) et à quelle fréquence

Si **non** : motivez pourquoi dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol) |
| C | Emplacements vélos |
| Il vous sera demandé d’indiquer clairement les zones réservées au stationnement des vélos, leurs dimensions et leurs capacités ***sur les plans des installations*** *exigés au* [*cadre 1*](#_Plans_et_description_1)*5 : Plans et description du site d’exploitation*.*Pour connaître vos obligations en ce qui concerne le nombre d’emplacements pour vélo et leurs aménagements, consultez la page* [*les parkings vélo dans le permis d’environnement*](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/stationnement-et-livraison-les-obligations-concernant-velos-motos-et-autos)*.* Si vous ne pouvez pas respecter ces obligations, motivez les écarts dans la « note explicative »  *(voir* [*Cadre 14*](#Cadre14)*)* [](#ImpermeabilisationSupplementaireSol) |
| D | CoBrACE **[](#Cobrace" \o "code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie)** |
| Si votre tableau des installations classées (voir **annexe 1**) ne reprend aucune des rubriques suivantes : 68, 224, vous n’êtes pas concerné par cette partie.*Dans ce cas, passez directement à la partie E : Plan de déplacement*  |
| ⇨ | Quelle(s) activité(s) allez-vous exercer sur le site ? Vous pouvez cocher plusieurs cases. |
|  |[ ]  Logements*Si votre activité concerne uniquement des logements, passez au* [*cadre 11*](#Cadre11_HorairesDeFonctionnement)*: Horaires de fonctionnement et de livraison.* |
|  |[ ]  Bureaux , activités de haute technologie , activités de production de biens immatériels *Quelle est la* ***superficie plancher****des surfaces destinées aux bureaux, activités de haute technologie et de production de biens immatériels ?* |
|  |  | Superficie plancher (m²) : |  |
|  |[ ]  Commerces  |
|  |[ ]  Autres (précisez) : |
| ⇨ | Quelle est l’affectation des parkings sur le site ? Vous pouvez cocher plusieurs cases. |
|  |[ ]  Logements |
|  |[ ]  Bureaux, activités de haute technologie, activités de production de biens immatériels |
|  |[ ]  Commerces |
|  |[ ]  Parking public |
|  |[ ]  Autres (précisez) : |
| ⇨ | Votre projet implique-t-il une évaluation des incidences sur le stationnement liée à la [réglementation de stationnement CoBrACE](https://environnement.brussels/pro/nos-actions/plans-et-politiques-regionales/stationnement-et-nombre-de-places-de-parking-autorisees-pour-vos-employes-selon-le-cobrace) ? |
|  |[ ]  Oui (*joignez l’évaluation des incidences en matière de stationnement(CoBrACE) en* ***annexe 8****)* |
|  |[ ]  Non |
| E | Plan de déplacement |
| ⇨ | Au moins une entreprise installée sur le site occupe-t-elle plus de 100 travailleurs à l’adresse renseignée au [cadre 1](#lieu_exploitation) ? Cochez une seule case |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  |[ ]  Pas connu au stade actuel du projet |
|  | Toute entreprise occupant plus de 100 travailleurs sur le site doit disposer d’un [plan de déplacement pour les entreprises](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/etablir-un-plan-de-deplacements-entreprise-pde-trouvez-les-infos-documents-et-formulaires). |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Horaires de fonctionnement et de livraison

|  |
| --- |
|[ ]  Pas concerné*Vous n’êtes pas concerné si la demande concerne exclusivement un ou plusieurs immeubles affectés à du logement.* |
| Indiquez les horaires de fonctionnement des différentes activités exercées sur le site d’exploitation (atelier, commerce, bureau ...)*Faites une distinction entre les horaires de production et de vente (si applicable).* |
| Activités – Ateliers - Équipements | Horaire (Jours et Heures)Indiquez du … au … , de …h à …h.Si un équipement ne peut être arrêté la nuit, indiquez 24h/24h. |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |
| --- |
| Indiquez les horaires des livraisons  |
| Chargement - Déchargement | Horaire (Jours et Heures)Indiquez du … au … , de …h à …h. |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Energie

|  |
| --- |
| Quelle est la superficie plancher de l’établissement ?  |
| Superficie totale de plancher  [](#SuperficiePlancher_Energie" \o "Totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés aux parkings, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. ): |  |
| Superficie de plancher **existant et non concerné par du logement** [](#SuperficiePlancherExistanteNonLogement" \o "Superficie totale de plancher de l’exploitation à laquelle a été soustraite la superficie plancher concernée par une construction ou une rénovation lourde ainsi que celle affectée à du logement.): |  |
| Si votre demande concerne :* un permis d’environnement de classe 2 (sauf si la demande émane d’une personne morale de droit public ou concerne des installations d’utilité publique ou comprend un commerce classé par la rubrique 90);
* un établissement à construire ou exclusivement utilisé pour du logement ;
* un établissement dontla superficie totale de plancher **existant** est inférieure à 3500 m² **et** si cet établissement n’est ni un commerce classé par la rubrique 90 [](#Rubrique90)ni une industrie ;

*passez directement au* [*cadre 1*](#_Natura_2000)*3* *: Conservation de la nature*Dans les autres cas, vous devrez probablement réaliser un audit énergétique comme le prévoit la loi ([arrêté du 8 décembre 2016](http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/12/08/2016031863/justel)). Veuillez dès lors répondre à la question ci-dessous. |
| Etes-vous concerné par l’obligation de réaliser un audit énergétique ?Pour savoir si vous êtes concerné, consultez [notre page web sur l’audit énergétique](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/laudit-energetique). |
|[ ]  Oui |
|[ ]  Non |
| ⮩ | Si vous avez répondu **OUI**, vous devez compléter votre dossier de demande de permis :Soit par un **rapport d’audit énergétique** respectant les conditions suivantes :* Son contenu doit être conforme à l’un des [canevas mis à disposition](https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/laudit-energetique) sur notre site web ;
* Il est réalisé par un [auditeur agréé](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=EA00001) en Région de Bruxelles-Capitale ;
* Il est introduit sur la plate-forme internet « [E-audits](https://e-audits.environnement.brussels/) » par l’auditeur.

Soit par une **demande de dérogation** via un [formulaire spécifique](https://environnement.brussels/sites/default/files/form_derogation_audit_fr.docx), à joindre en **annexe 9**. |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Conservation de la nature

|  |
| --- |
| Espaces verts ou espaces naturels |
| ⮩ | Si vous disposez d’une étude ou de toute autre information concernant les espaces verts ou naturels (par exemple : plan d’abattage d’arbres, aménagements paysagers…),Joignez-les en **annexe 10.1** |
| Natura 2000 / réserve naturelle / réserve forestière |
|[ ]  Pas concerné*Vous n’êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d’environnement de classe 2 ou 1D.**Passez directement au* [*cadre 14*](#Cadre14)*: Note explicative.* |
| Pour savoir si votre projet ou votre installation se trouve dans la zone d’incidence d’une zone [Natura 2000](https://environnement.brussels/pro/nos-actions/projets-et-resultats/quels-sont-les-sites-natura-2000-et-les-habitats-dimportance-communautaire-bruxelles) ou d’une réserve naturelle ou d’une réserve forestière, consultez la [carte de la biodiversité en région bruxelloise](https://geodata.environnement.brussels/client/view/5f80baca-0f9b-40e4-90d9-f64b03c0da7f). * Entrez l’adresse du lieu d’exploitation dans le bandereau inférieur
* Dans l’onglet « Données et recherche », cochez « zone d’incidences sur Natura 2000 et réserves (60m) ».
 |
| ⇨ | Votre projet ou votre installation se situent-ils dans la zone d’incidence (zone orange) ? |
|  |[ ]  Oui |
|  |[ ]  Non |
|  | ⮩ | Si vous avez répondu **OUI,** vous devez faire réaliser une évaluation appropriée des incidences par un [bureau d’étude d’incidences agréé](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=BET0003) .Joignez-la en **annexe 10.2** |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Note explicative

|  |  |
| --- | --- |
| A | Vous demandez un permis de classe 2 ou 1D |
| ⇨ | Vous devez indiquer/rassembler dans une note explicative toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l’outil easyPermit ainsi que toute information ou explication permettant à l’autorité compétente de mieux comprendre votre demande.  |
| * Joignez la note explicative **en annexe 11.**
 |
| B | Vous demandez un permis de classe 1B |
| ⇨ | Vous devez obligatoirement produire un [rapport d'incidences](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-preparer-votre-demande-de-permis-denvironnement#le-rapport-et-letude-dincidences).Vous pouvez réaliser ce rapport vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d’études ou un architecte) mais cette option est payante. Votre rapport d’incidences doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par **l'article 37** de [l'ordonnance relative aux permis d'environnement](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997060533&table_name=loi).C’est également dans ce rapport d’incidences que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l’outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative) |
| * Joignez le rapport d’incidences en **annexe 11.**
 |
| C | Vous demandez un permis de classe 1A |
| ⇨ | Votre dossier de demande de permis doit contenir une [note préparatoire à l'étude d'incidences.](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-preparer-votre-demande-de-permis-denvironnement#le-rapport-et-letude-dincidences) Cette note préparatoire doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par **l'article 18** de [l'ordonnance relative aux permis d'environnement](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997060533&table_name=loi).C’est également dans cette note préparatoire que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l’outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative). |
| ⇨ | Vous pouvez réaliser cette note préparatoire vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d’études ou un architecte).Un bureau d’études d’incidences agréé de votre choix doit réaliser l’étude d’incidences selon un cahier des charges précis que Bruxelles-Environnement vous fournira. Le coût de cette étude est à votre charge. |
| ⮩ | Bureau d’études chargé de produire l’étude d’incidences |
|  | Nom du bureau d’études |  |
| Rue |  |
| N° et boite |  |
| Code postal |  |
| Commune |  |
| Pays |  |
| * Joignez la note préparatoire à l’étude d’incidences en **annexe 11**.
 |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Plans et description du site d’exploitation

|  |  |
| --- | --- |
| A | Pour les projets de construction |
| ⇨ | Si vous n’avez pas encore de numéro de police |
| Joignez en **annexe 12.1** un plan parcellaire cadastral [](#PlanParcellaireCadastral" \o "Le plan parcellaire cadastral est une reproduction graphique des parcelles, avec leurs limites et leurs bâtiments ainsi que les numéros de parcelles. )en y indiquant clairement les parcelles ou les parties de parcelles concernées par votre demande. |
| B | Dans tous les cas |
| ⇨ | Plan d’implantation du site d’exploitation |
| Joignez en **annexe 12.2** un plan d’implantation du site d’exploitation à une échelle lisible en format A3 maximum. |
| Ce plan représente le quartier avec localisation du site.Il doit indiquer : * L’’échelle
* L’orientation ;
* Le tracé des voiries contiguës au site et leur dénomination ;
* Les sens empruntés par la circulation automobile ;
* L’implantation et l’affectation des constructions environnantes dans un rayon de 50m au moins autour du périmètre du site d’exploitation.
 |
| ⇨ | Plans des installations  |
| Joignez en **annexe 12.3** :* + Les plans des installations dressés à une échelle lisible en format A3 maximum

*Pour les projets de construction/rénovation : ces plans doivent montrer les zones présentant une résistance au feu et leurs caractéristiques* [](#ResistanceFeu" \o "EI 60 pour les parois, EI 30 pour les portes)* + Un plan général et des plans zoomés pour montrer clairement l’implantation des éléments suivants (si d’application):
 |
|  | **Voir cadre** |
| * Tous les points de rejet d’eaux usées et d’eaux pluviales (en eaux de surface, à l’égout, par infiltration)
 | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| * Les zones de dépôts de déchets non dangereux et dangereux
 | [6](#_Déchets) |
| * Vos installations classées
 | [8](#_Installations_classées_de) |
| * Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l’outil *easyPermit*
 | [8](#_Installations_classées_de) |
| * Les zones de livraison (chargement et de déchargement)
 | [10](#_Mobilité) |
| * Les aires de manœuvre des véhicules lourds
 | / |
| * Les zones de stationnement pour vélos prévues ou installées
 | 10 |
|  | Tous les plans doivent comporter une échelle. |
| ⇨ | Plan de gestion des eaux sur le site *Si votre demande concerne un site existant rejetant uniquement des eaux usées domestiques en égout public, vous ne devez pas joindre de plan d’égouttage.*  |
| Joignez en **annexe 12.4** un plan d’égouttage ou un schéma indiquant clairement : |
| * + Les canalisations des eaux **usées**
	+ Le type d’eaux usées
	+ Les canalisations des eaux **de pluie** (si vous avez un réseau d’égouttage séparé pour les eaux usées et les eaux de pluie).
	+ Les puits de mesure, si vous en avez.
	+ Les installations de traitement ou d’épuration si vous en avez.
	+ Les citernes de récupération des eaux de pluie si vous en avez
	+ Les *dispositifs de gestion des eaux de pluie* : infiltration, bassins d’orage… si vous en avez
 |
| ⇨ | Photos du site  |
| Joignez en **annexe 12.5** des photos du site.Ces photos doivent nous permettre d’évaluer correctement la situation.Elles sont : |
| * + En couleur
	+ Numérotées
	+ Référencées avec leurs numéros sur le plan des installations.

Si vous introduisez votre dossier sous format électronique, veuillez regrouper les photos dans un même fichier. |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Frais de dossier

|  |
| --- |
| Votre demande de permis d’environnement engendre des frais de dossier pour :* La Région ; et/ou
* La commune concernée par votre projet ou vos installations.

Ces frais varient en fonction de la classe des installations et de [l’autorité compétente qui va traiter votre demande](#TableauAutoriteCompetente).Pour connaître le montant et les modalités de paiement, consultez la [page internet « A combien s’élèvent les frais de dossier ? »](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/comment-introduire-une-demande-de-permis-denvironnement#combien-selevent-les-frais-de-dossier). |
|  | Joignez la preuve de paiement des frais de dossier communaux et/ou régionaux en **annexe 13**. |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Répertoire des annexes

|  |
| --- |
| Joignez toutes les annexes listées dans ce répertoire pour les cadres qui vous concernent. |
| Comment procéder ? |
| ***Pour un dossier Papier*** Numérotez chacune des annexes dans l’ordre imposé dans le répertoire ci-dessous.Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous.Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :* + Placez-les en dernier lieu
	+ Attribuez-leur un numéro.

***Pour un dossier Electronique***Nommez chaque fichier en débutant par le code repris dans la colonne « CODE » du répertoire ci-dessous, suivi éventuellement d’un bref descriptif du document. |
| Répertoire des annexes |
| **N° de l’annexe** | **Case à cocher** | **Intitulé de l’annexe** | **CODE** | **Cadre du formulaire** |
| 1 |  |  |  |  |
| 1.1 |[ ]  Tableau des installations classées | A11\_IC\_List | [8](#_Installations_classées_de) |
| 1.2 |[ ]  Documents et informations spécifiques à vos installations classées [](#info23)  | A12\_IC\_Doc | [8](#_Installations_classées_de) |
| 2 |[ ]  Formulaire de demande de permis d’urbanisme | A2\_ASK\_URB | [3](#_Votre_demande) |
| 3 |[ ]  Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension | A3\_CERT\_Elec | [4](#_Sécurité_1) |
| 4 |  |  |  |  |
| 4.1 |[ ]  Calculateur Réutilisation | A41\_CALC\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.2 |[ ]  Schéma lié à la réutilisation de l’eau de pluie | A42\_MAP\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.3 |[ ]  Calculateur Parcelle | A43\_CALC\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.4 |[ ]  Plan du projet – gestion des eaux de pluie sur la parcelle | A44\_MAP\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.5 |[ ]  Coupe de chaque aménagement de gestion des eaux | A45\_MAP\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.6 |[ ]  Schéma décrivant le principe de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales | A46\_MAP\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.7 |[ ]  La dernière attestation d’entretien et de vidange de l’installation de traitement des eaux usées | A47\_CERT\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 4.8 |[ ]  Le rapport d’analyse des eaux usées | A48\_RAP\_Eau | [5](#_Gestion_de_l’eau_1) |
| 5 |  |  |  |  |
| 5.1 |[ ]  Photos illustrant modalités de tri utilisées | A51\_ILLU\_D | [6](#_Déchets) |
| 5.2 |[ ]  Documents de traçabilité pour chaque type de déchets évacués | A52\_DOC\_D | [6](#_Déchets) |
| 6 |[ ]  Inventaire des produits dangereux | A6\_RAP\_PD | [7](#_Produits_dangereux_1) |
| 7 |  |  |  |  |
| 7.1 |[ ]  Formulaire de demande d’avis de prévention incendie (SIAMU) | A71\_ASK\_SIAMU | [8](#_Installations_classées_de) |
| 7.2 |[ ]  Fiche descriptive des mesures de prévention incendie | A72\_ASK\_SIAMU | [8](#_Installations_classées_de) |
| 8 |[ ]  Evaluation des incidences en matière de stationnement (CoBrACE) | A8\_RAP\_Cob | [10](#_Machines_et_équipements) |
| 9 |[ ]  Demande de dérogation à l’exécution d’un audit énergétique | A9\_ASK\_DA | [12](#Energie) |
| 10 |  |  |  |  |
| 10.1 |[ ]  Rapport Nature | A101\_RAP\_Nat | [13](#Cadre_ConservationNature) |
| 10.2 |[ ]  Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000) | A102\_RAP\_EAI | [13](#Cadre_ConservationNature) |
| 11 |[ ]  Note explicativeRapport d’incidence (1B)Note préparatoire à l’Etude d’Incidences (1A) | A11\_RAP\_Incid | [14](#Cadre14) |
| 12 |  |  |  |  |
| 12.1 |[ ]  Plan parcellaire cadastral | A121\_MAP\_Cad | [15](#Cadre_Plans) |
| 12.2 |[ ]  Plan d’implantation | A122\_MAP\_Imp | [15](#Cadre_Plans) |
| 12.3 |[ ]  Plan des installations | A123\_MAP | [15](#Cadre_Plans) |
| 12.4 |[ ]  Plan de gestion des eaux sur le site | A124\_MAP\_Eau | [15](#Cadre_Plans) |
| 12.5 |[ ]  Photos | A125\_ILLU\_Photo | [15](#Cadre_Plans) |
| 13 |[ ]  Preuve de paiement des frais de dossier | A13\_CERT\_Pay | [précisions](#FraisDossier) |

[Retour au répertoire des cadres](#RepertoireCadres)

Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| Vos nom et prénom : |  |
| Agit en qualité de : |  |
| Déclare que toutes les informations exposées dans cette demande de permis d’environnement sont exactes. |
| Date : |  |
| Votre signature : |  |

Si le signataire n’est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire du permis d’environnement, vous devez joindre un **mandat** en **un exemplaire**.

Comment et où introduire votre dossier?

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

* Le formulaire de demande complété et signé ;
* Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#RepertoireAnnexes)) ;
* Les [copies nécessaires](#ExemplairesFormatPapier) dans le cas d’un envoi papier.

Introduisez votre dossier **soit sous format électronique** (c’est le mode de communication le plus simple et le plus rapide), **soit sous format papier**.

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour savoir comment et où introduire votre dossier en fonction de la classe de permis et du format choisi.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Classe de permis[[1]](#footnote-2)** | **Autorité compétente** | **Format papier**(Dépôt ou Envoi postal par courrier simple ourecommandé[](#CourrierRecommande" \o "Veuillez noter qu’un courrier recommandé n’est plus obligatoire mais il garde l’avantage de prouver l’envoi.)) | **Format électronique** |
| **Classe 2** | Commune | **En 2 exemplaires à** [**l’adresse de la commune concernée**](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=PE_communes_contacts) | Consultez le [tableau « services environnement des Communes »](https://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=PE_communes_contacts) (**colonne « Introduction de dossiers sous format électronique »**) pour savoir s’il est possible d’introduire votre dossier sous format électronique et pour connaitre les modalités pratiques.  |
| **Classe 2 « public »[[2]](#footnote-3) OU** **Classe 2 comportant une installation classée de classe 1C ou 1D** | Bruxelles Environnement | **En 4 exemplaires à l’adresse suivante :**Site de Tour & TaxisDivision Autorisations et PartenariatsAvenue du Port 86C/30001000 Bruxelles | Envoyez votre dossier à permit-pemv@environnement.brussels (Respectez la [convention de communication électronique](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)) |
| **Classe 1D** | Bruxelles Environnement | **En 2 exemplaires à l’adresse suivante :**Site de Tour & TaxisDivision Autorisations et PartenariatsAvenue du Port 86C/30001000 Bruxelles | Envoyez votre dossier à permit-pemv@environnement.brussels(Respectez la [convention de communication électronique](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)) |
| **Classe 1A ou 1B « non mixte »[[3]](#footnote-4)** | Bruxelles Environnement | **En 4 exemplaires à l’adresse suivante :**Site de Tour & TaxisDivision Autorisations et partenariatsAvenue du Port 86C/30001000 Bruxelles | Envoyez votre dossier à permit-pemv@environnement.brussels (Respectez la [convention de communication électronique](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)) |
| **Classe 1A ou 1B « mixte »[[4]](#footnote-5)** | Bruxelles Urbanisme et Patrimoine et Bruxelles Environnement | **En 4 exemplaires à l’adresse suivante :**[Bruxelles Urbanisme et Patrimoine](#BUP) (BUP)GUICHET UNIQUEMont des Arts, 10-13,1000 Bruxelles. | 1. Envoyez votre dossier à envi.milieu@urban.brussels
2. Envoyez toute communication ultérieure en lien avec votre demande de Permis d’Environnement à :

permit-pemv@environnement.brussels(Respectez la [convention de communication électronique](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/proc_conventioncomelectro_fr.pdf)) |

Suite de la procédure

Pour connaître la suite de la procédure, vous pouvez consulter nos pages d’informations :

* [Permis d’environnement de classe 1A](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/les-etapes-de-procedure-apres-lintroduction-de-votre-demande-de-permis-ou-de-votre-declaration%22%20%5Cl%20%22permis-denvironnement-de-classe-1a)
* [Permis d’environnement de classe 1B](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/les-etapes-de-procedure-apres-lintroduction-de-votre-demande-de-permis-ou-de-votre-declaration%22%20%5Cl%20%22permis-denvironnement-de-classe-1b)
* [Permis d’environnement de classe 2](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/les-etapes-de-procedure-apres-lintroduction-de-votre-demande-de-permis-ou-de-votre-declaration#permis-denvironnement-de-classe-2)
* [Permis d’environnement de classe 1D](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/les-etapes-de-procedure-apres-lintroduction-de-votre-demande-de-permis-ou-de-votre-declaration#permis-denvironnement-de-classe-1d)

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement et l’administration communale à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l’autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s’imposent suite à une cessation d’activité.

Bruxelles Environnement et l’administration communale sont soumis à des obligations de transparence de l’information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en contactant Bruxelles Environnement par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles) ou en contactant l’administration communale aux coordonnées reprises dans le tableau figurant [au lien suivant.](http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=PE_communes_contacts)

S’il s’agit d’un dossier géré par Bruxelles Environnement, vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

1. Si votre activité ou votre projet comprend plusieurs installations de classes différentes, vous devez demander le permis qui correspond à l’installation de la classe la plus élevée. Vous ne devez donc faire qu’une seule demande de permis d’environnement même si vous avez plusieurs installations classées.

## Ces installations sont classées en six classes selon l’importance de l’impact qu’elles peuvent avoir, de l’importance la moins élevée à la plus élevée : classes 3, 1C, 1D, 2, 1B, 1A.

 [↑](#footnote-ref-2)
2. Les permis de classe 2 « public » sont des installations présentant une des caractéristiques suivantes :

[Installation classée](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/le-permis-denvironnement-quest-ce-que-cest) exploitée par une personne morale de droit public [](#PersonneMorale_DroitPublic" \o "Personne qui représente l'État, les régions, les établissements publics comme les universités ou les hôpitaux...) ;

[Installation classée](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/permis-denvironnement/le-permis-denvironnement-quest-ce-que-cest) située dans [un bâtiment classé au patrimoine ou en cours de classement ou dans un bâtiment inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d’inscription](http://patrimoine.brussels/decouvrir/registre-du-patrimoine-protege) ;

Installation d’utilité publique [](#InstallationUtilitePublique" \o "Installation classée dont l'intérêt principal d'exploitation est de servir la collectivité (équipements scolaires, réseaux de transport ou de distribution d’électricité, réseaux de télécommunication,…))ou exploitation d’une ressource d’utilité publique (captage d’eau souterraine). [↑](#footnote-ref-3)
3. Si l’objet de la demande n’implique pas de permis d’urbanisme [↑](#footnote-ref-4)
4. Votre demande concerne un permis d’environnement et permis d’urbanisme [↑](#footnote-ref-5)